



GRILLES DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES										
USAGES PERMIS	H : HABITATION									
	H-01 : Unifamiliale	•								
	H-02 : Bifamiliale									
	H-03 : Trifamiliale									
	H-04 : Multifamiliale									
	H-05 : Maison mobile									
	H-06 : Habitation collective									
	C : COMMERCE									
	C-01 : Commerce local de proximité									
	C-02 : Commerce de détail et de service prof. et spécialisé									
	C-03 : Hébergement									
	C-04 : Restauration									
	C-05 : Services reliés à l'automobile et station-service									
	C-06 : Commerce artériel léger									
	C-07 : Commerce artériel lourd									
	C-08 : Commerce récréatif intérieur									
	C-09 : Commerce récréatif extérieur									
	C-10 : Commerce récréatif d'impact et motorisé									
	C-11 : Commerce et service à caractère distinctif									
	I : INDUSTRIE									
	I-01 : Industrie artisanale									
	I-02 : Industrie légère									
	I-03 : Industrie lourde									
	I-04 : Exploitation des matières premières									
	I-05 : Gestion des matières résiduelles									
	P : PUBLIC									
	P-01 : Parc et récréation									
	P-02 : Service public local									
	P-03 : Service public régional ou d'envergure									
	P-04 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICULTURE ET FORESTERIE									
	A-01 : Agriculture et pisciculture									
	A-02 : Élevage									
	A-03 : Foresterie et sylviculture									
	CO : CONSERVATION									
	CO-1 : Conservation		•							
	CO-2 : Récréation		•							
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS		(3)							
	USAGES COMPLÉMENTAIRES OU ADDITIONNELS									
	NORMES									
	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	•								
	Jumelée									
	Contiguë									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
Largeur minimale (m)	7									
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	65									
Superficie de planchers minimale / maximale (m ²)										
Hauteur en étage(s) minimale / maximale	1/2,5									
Hauteur en mètres minimale / maximale										
INTENSITÉ DE L'OCCUPATION										
Rapport espace bâti/terrain maximal (%)	8									
Logement par bâtiment minimal / maximal	1/1									
MARGES										
Avant minimale (m)	15									
Latérale minimale (m)	6									
Latérales totales minimales (m)	12									
Arrière minimale (m)	15									
LOTISSEMENT										
TERRAIN										
Largeur minimale (m)	60									
Largeur moyenne minimale (m)	60									
Profondeur minimale (m)	80									
Superficie minimale (m ²)	7 500									
DIVERS										
Espace naturel minimal (%)	75									
Entreposage extérieur										
Étalage extérieur										
Sommet de montagne	•									
Projet intégré	•									
Zone tampon										
PIIA	•									
Raccordement aux services publics										
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES										
	(2)	(1)								
NOTES								Amendements		
(1)	Abris forestier et cabane à sucre (chap.16,s.3, s.s.1 et s.s.2)							No. Règl.	Date	
(2)	L'article 62 du Règlement de lotissement ne s'applique pas									
(3)	Camping sauvage et pique-nique (CO02-03)									